

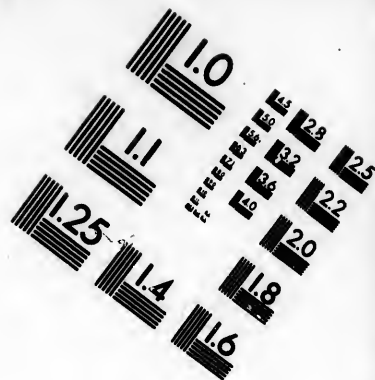
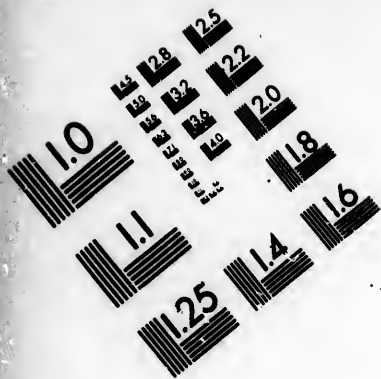
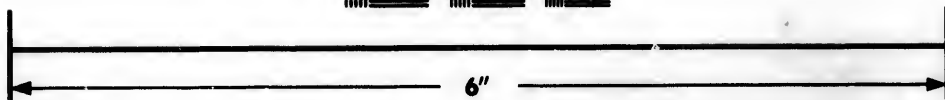
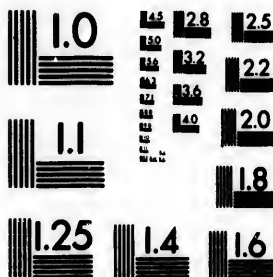


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☐	☒	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

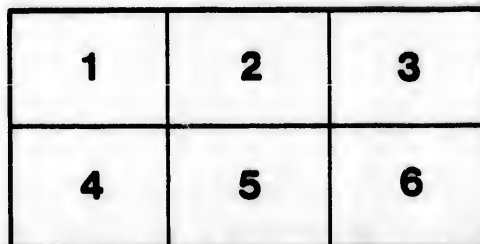
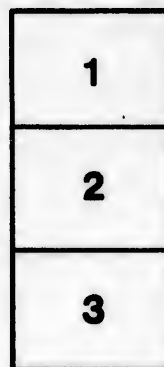
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
image

rrata
to

pelure,
à

32X

2181 1251

LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL,

PUBLIANT

L'ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,

CONTRE

L'INVASION DES ETATS ROMAINS PAR L'ARMÉE SARDE.

THE HISTORY OF THE

REIGN OF KING HENRY THE SEVENTH

BY

JOHN HALLAM, ESQ.

OF LINCOLN'S INN

IN TWO VOLUMES.

LETTRE PASTORALE
DE
MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,
PUBLIANT
L'ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,
CONTRE
L'INVASION DES ETATS ROMAINS PAR L'ARMÉE SARDE.

~~~~~  
**IGNACE BOURGET,**

Par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique Evêque de la Sainte Eglise de  
Montréal, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

~~~~~  
*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de
notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.*

Nous venons de recevoir, N. T. C. F., l'Allocution que N. S. P. le Pape adressait, le 28 Septembre dernier, aux Très-Eminents Cardinaux, pour leur annoncer que l'armée sarde était entrée brusquement dans les Etats Pontificaux, et s'en était emparés contre tous les droits de la justice.

Nous Nous empressons de vous communiquer cette touchante Allocution, après l'avoir arrosée plusieurs fois de Nos larmes. Car il est tout naturel que les enfants affectionnés de la Sainte Eglise entendent les profonds gémissements du Père commun, au milieu des cruelles angoisses qui l'assiègent de toutes parts ; et il est juste qu'ils recueillent les larmes qu'il verse en abondance sur les maux innombrables qui affligent le monde entier. Pour cela, rien de mieux que de faire entendre sa voix paternelle ; car qui mieux que lui peut nous faire bien connaître toute l'étendue de ses malheurs ? Oh ! que de lamentables choses il va nous dire en peu de mots ! (Lire ici le No. 1 de l'Allocution en français.)

Ces dernières paroles, N. T. C. F., ne Nous font connaître qu'en partie les moyens odieux employés par le Gouvernement Sarde, pour commettre la sacrilège spoliation dont il vient de se rendre coupable contre le St. Siège. Ce fait horrible suffirait seul pour caractériser la révolution qui s'opère en Italie, et pour nous dépeindre au naturel les hommes vils et malhonnêtes qui en sont les instruments. Il explique tous les autres faits révoltants qui l'ont précédé, et dont on découvre aujourd'hui toute la laideur. Nous allons à cette fin les esquisser ici rapidement.

L'an dernier, l'Empereur des Français ayant fait connaître publiquement son dessein d'aller faire la guerre en Italie, le parti catholique alarmé lui représenta avec respect mais énergie que très-certainement il allait déchaîner la révolution dans cette antique et heureuse contrée.

Pour rassurer tous les honnêtes gens, et en particulier, tous les Evêques de l'Empire, l'Empereur protesta hautement, par une dépêche officielle du Ministère, qu'il n'entendait pas aller en Italie, pour faire une révolution en faveur de la démagogie ; et il promit au Pape de ne pas permettre que l'on envahit les Etats Romains, dont il lui garantissait l'intégrité.

A la paix de Villafranca et de Zurich, il fut spécialement stipulé que les Etats Pontificaux demeureraient dans leur entier sous la domination temporelle du Pape ; et que les Princes Italiens qui avaient été dépossédés, seraient rétablis dans leurs Principautés.

Cependant, le Gouvernement Sarde s'empara bientôt après des Romagnes, et pour justifier cet acte d'envahissement contre la foi des traités, il prétendit en faire un acte constitutionnel d'annexion. Mais pour l'obtenir il lui fallut corrompre les populations, en achetant les suffrages au poids de l'or, et en usant de violence. Car c'est un fait connu aujourd'hui que l'on fusille ceux qui ne votent pas pour l'annexion.

Ce fait de l'annexion des Romagnes au Gouvernement Sarde ayant été accompli par des moyens aussi iniques, l'Empereur des Français voulut forcer le Pape à le reconnaître et à l'approuver, en lui promettant de maintenir son autorité temporelle sur le reste des Etats Pontificaux. Mais toujours le Souverain de Rome protesta énergiquement contre cette criante injustice, et avec lui le monde entier.

Les choses en étaient là, lorsque tout dernièrement le Gouvernement Sarde, qui voulait à tout prix s'emparer des autres Provinces des Etats de l'Eglise, envoya des émissaires pour essayer d'en corrompre les peuples à force d'argent. Mais comme ce moyen avilissant n'aboutissait à rien, parce que ces honnêtes populations se trouvent heureuses sous le Gouvernement Pontifical, il recourut à un autre moyen encore plus inique ; ce fut d'envoyer des hommes turbulents pour faire de l'excitation dans ces paisibles Provinces, pour faire croire au monde que les sujets du Pape se soulevaient parce qu'ils étaient malheureux sous le Gouvernement de l'Eglise.

Cependant, la petite armée du Pape apaisait facilement les mouvements séditieux de tous ces étrangers qui en venaient aux mains tout exprès pour tromper l'attention publique, car elle n'avait été formée que pour cela. Ce fut dans ces circonstances que le Gouvernement Sarde fit signifier au Saint-Père un *ultimatum* pour l'obliger de licencier tous les étrangers qui se trouvaient dans ses troupes, sous prétexte qu'ils empêchaient les peuples de se choisir un Gouvernement à leur gré, c'est-à-dire de se révolter.

Or, il est à remarquer que la nombreuse armée du Roi Victor-Emmanuel se trouvait déjà réunie sur les frontières des Etats-Romains ; et que le Gouvernement Sarde avait hautement protesté qu'il n'avait aucun dessein d'envahir le Domaine de l'Eglise Romaine, et que ses troupes n'étaient stationnées sur les confins des deux Gouvernements que pour empêcher les mauvais sujets de faire de l'agitation.

La réponse du Ministre d'Etat de Sa Sainteté était à peine donnée, à Rome, que les troupes Sardes envahissaient déjà les Provinces dont on voulait se rendre maître. Comme on ne devait pas s'attendre à cette brusque invasion, les troupes Pontificales se trouvaient dispersées ailleurs où elles se préparaient à faire une vigoureuse résistance aux attaques d'un autre ennemi qui menaçait d'envahir les Etats Romains d'un autre côté.

Tels sont, N. T. C. F., les faits lamentables qui remplissent aujourd'hui le monde entier de stupeur. Ces faits sont si révoltants, que ceux qui prétendraient les approuver,

seraient pour toujours déshonorés. Ils sont si humiliants pour la révolution elle-même, qui triomphe à l'heure qu'il est, qu'elle se voit forcée de les désavouer. Ils sont tellement insoutenables, que les partisans de cette révolution sacrilège voudraient pouvoir les nier. Mais ils sont, hélas ! si notoires qu'il n'est pas possible de les révoquer en doute. Nous en demeurerons encore plus convaincus, lorsque Nous aurons entendu le Saint-Père raconter lui-même avec tout l'accent de sa douleur, les derniers événements, qui justifient pleinement toutes les appréciations que, dans sa suprême sagesse, il avait faites de ceux dont il nous avait fait part, dans ses Lettres précédentes.

Souvenons-nous, N. T. C. F., en lisant ces faits horribles, que c'est le Père commun qui parle à toute l'Eglise ; que les faits dont il parle se passent sous ses yeux : qu'il est lui-même la victime de ces tragiques événements ; qu'en parlant de la sorte, il ne craint pas, parce qu'il a en main toutes ses preuves, d'être démenti par les méchants, dont il réproouve la conduite si digne de l'horreur de tous les honnêtes gens ; que c'est aux Souverains comme aux peuples de l'Europe qu'il donne de sévères leçons, dans l'intérêt de la saine morale et de l'ordre public. Or, vous le comprenez, ce ne serait pas avec des faits inventés qu'il pourrait les convaincre de la nécessité pour eux de travailler à réprimer une révolution si audacieuse, et qui menace de bouleverser le monde entier. Voici maintenant comment le St-Père nous raconte l'envahissement de ses Etats. (Lire le No. 2 de l'Allocution.)

Tels sont, N. T. C. F., les faits lamentables qui viennent de s'accomplir aux yeux du monde étonné, et qui prouvent une fois de plus ce qu'il faut attendre de la révolution. Il est donc évident qu'elle traîne à sa suite le mensonge, la fourberie, la mauvaise foi, la haine de la religion, le désordre et le malheur. C'est ce que prouvent d'une manière frappante ces autres paroles de Notre St-Père le Pape. (Lire le No. 4 de l'Allocution.)

Oh ! après cela, qui ne craindra ce terrible fléau qui semble devoir faire le tour du monde ! Qu'il serait à plaindre le peuple qui, loin de craindre cette révolution qui cause partout tant de ravages, la désirerait comme un moyen sûr de secouer le joug de toute autorité légitime ! Qu'ils seraient aveugles les hommes honnêtes qui, sans y penser, prépareraient pour leur patrie les voies aux horreurs de la révolution, en favorisant la circulation des livres et journaux qui ne respirent que l'esprit révolutionnaire ! Ah ! puisse notre jeune et heureux pays n'être jamais le théâtre des scènes cruelles et sanglantes qui se passent dans l'ancien monde ! Mais Nous vous le disons d'avance, et ne l'oubliez pas, N. T. C. F., nous verrions un jour, et peut-être plus tôt que nous ne le pensons, toutes ces horribles choses, si notre sainte Religion n'était pas bien pratiquée, et si ses Ministres étaient méprisés.

Mais instruits, comme nous le sommes, à une si terrible contagion, nous nous préserverons, espérons-le, de cette funeste contagion. Car les maux qui se font aujourd'hui sentir, sont assurément de nature à ouvrir les yeux des Catholiques du monde entier. Voici comme nous les dépeint le Père commun, dans sa sollicitude universelle. (Lire le No. 5 de l'Allocution.)

Les dernières paroles, que vous venez d'entendre, nous révèlent la pensée de notre Père, qui semble méditer le projet de quitter Rome, si cela devenait nécessaire pour mettre sa personne sacrée, et la divine autorité qu'il exerce, en sûreté. Mais où ira-t-il, ce Père si bon et si navré de douleurs ? Quel sera l'heureux pays qui aura l'honneur insigne de lui donner quelque temps l'hospitalité ? Ah ! puisse-t-il, si l'ancien monde n'était plus digne de le posséder, diriger ses pas apostoliques vers notre continent, pour soulager ses amères douleurs au milieu de nous ! Quel bonheur pour notre Canada, s'il voyait s'élever et briller

sur les rives de son majestueux St. Laurent la Ville Sainte ! Car, Rome est partout où est le Pape !

Mais, ne l'oublions pas, N. T. C. F., les principes que professe la révolution, sont désastreux pour les particuliers, comme pour les gouvernements. Et en effet, s'il était permis au Roi révolutionnaire de Sardaigne de s'emparer des Etats Romains qui avoisinent les siens, pourquoi ne le serait-il pas au premier venu de s'approprier la maison de son voisin ? De même, s'il était vrai qu'aucun gouvernement n'a le droit d'intervenir, pour protéger un gouvernement étranger, ne s'en suivrait-il pas qu'il faudrait laisser les voleurs faire fraction chez les voisins, au risque d'être à son tour dépouillé et assassiné par ces malfaiteurs. Ne serait-ce pas là établir en principe le règne du brigandage ? Or, avec un tel principe, à quels maux étranges ne faudrait-il pas s'attendre ? Ce sont là les foudroyantes vérités que le Souverain Pontife fait aujourd'hui entendre, par toute la terre, pour que les peuples, aussi bien que les Princes, y fassent attention. Écoutons-le, avec respect, nous les dire ces grandes et importantes vérités. (Lire le No. 6 de l'Allocution.)

Ces dernières paroles nous disent assez clairement que notre Père est plus que jamais dans le besoin ; et nous le comprendrons encore mieux si nous faisons attention à ces autres paroles qui viennent de nous arriver de Rome par un autre canal (*Giornale di Roma*.)

“ La somme offerte par la piété des fidèles à leur Père commun a été employée
 “ à l'assistance du trésor public, dont les ressources, diminuées par la marche de l'invasion,
 “ ont déchu outre mesure dès l'instant où cette invasion a pu s'étendre impunément
 “ presque sous les murs de Rome, après les pertes subies en campagne par la petite armée
 “ pontificale Le St. Père éprouve une grande consolation, en voyant la générosité de
 “ ses enfants, dont la Providence se sert pour lui venir en aide Il ne saurait (dans
 “ d'aussi fâcheuses circonstances) refuser l'obole que continueront à lui offrir spontanément
 “ les fidèles du monde catholique. Si un tel secours lui a été utile à d'autres époques,
 “ il est aujourd'hui plus que jamais opportun Le St. Père, fermement persuadé
 “ que la protection du Très-Haut abrègera le cours des épreuves actuelles, a aussi la pleine
 “ confiance que le pieux et généreux concours des fidèles continuera d'alléger une pénible
 “ détresse que nous espérons pouvoir qualifier de momentanée.”

Cet appel aura, Nous n'en doutons pas, N. T. C. F., de l'écho dans vos consciences catholiques et dans vos cœurs patriotiques, à quelle que race ou origine que vous apparteniez. C'est la première fois que cet appel vous est fait ; et vous voyez dans quelles fâcheuses extrémités il vous est fait. Déjà ailleurs cet appel a été accueilli avec un saint enthousiasme par les laïques aussi bien que par les ecclésiastiques, par les pauvres aussi bien que par les riches, par les serviteurs et les servantes aussi bien que par les maîtres et les maîtresses.

Il y aura ici, Nous l'espérons, autant de zèle pour cette grande et belle œuvre, que partout ailleurs. Nos moyens sont aussi grands ; et la bonne volonté, qui ne nous a jamais manqué chaque fois qu'il s'est agi de porter secours à des frères, ne nous manquera pas dans cette unique et solennelle occasion où il est question de secourir un Père que nous aimons et vénérons ; déjà Nous avons reçu des plaintes de plusieurs âmes généreuses de ce que Nous n'élevions pas la voix, pour faire connaître au Diocèse entier les pressants besoins de notre immortel Pontife, Pie IX, dont l'amour est dans tous les cœurs. Aujourd'hui que Nous accomplissons ce devoir de justice et de reconnaissance, Nous vous informons que Nous avons cru devoir attendre que des temps plus mauvais fussent arrivés pour notre Père commun, afin de réclamer plus haut le secours

qui lui est si nécessaire, et pour que ce secours fût plus opportun et plus efficace. Nous devons aussi vous dire que Nous avons tenu loi en réserve toutes vos protestations faites l'hiver dernier, pour que notre offrande pût, encore plus que notre nom, témoigner au St. Père de notre filial et affectueux attachement. Ceci vous explique pourquoi aucune réponse n'a encore été faite jusqu'ici à vos chaleureuses protestations contre le sacrilège envahissement de la révolution.

Vous aurez donc à Nous pardonner de n'avoir pas répondu plus tôt à votre attente. Mais, comme vous le voyez, ça été avec la bonne intention de prouver plus efficacement au Chef Suprême de l'Eglise que votre amour pour lui ne le cédait pas à celui que lui ont déjà témoigné nos frères de toutes les parties du monde. Maintenant que l'appel vous est fait officiellement, vous y répondrez sans doute avec votre générosité ordinaire, avec l'intention très-pure de glorifier Dieu et sa sainte Religion. Encore une fois, Nous vous le disons, en toute confiance, le populeux et riche Diocèse de Montréal fera son devoir dans cette circonstance si grave et si solennelle, comme il l'a toujours fait chaque fois qu'il s'est agi de bonnes œuvres. A cette fin, vous sacrifierez de bon cœur, pour cette grande et belle œuvre, ce que vous aviez coutume de dépenser pour vos plaisirs. Car vous comprenez qu'il serait indécent pour les enfants de l'Eglise de fréquenter les partis et de se livrer à la joie, pendant que leur Père est inconsolable de la mort de ses bien-aimés enfants, qui se sont si généreusement sacrifiés pour le défendre. Oh ! si nos dépenses inutiles étaient mises à profit pour la cause de l'Eglise, que de fleuves de charité nous ferions couler jusqu'à Rome, et quels puissants secours nous porterions à notre Père, dans ses pressants besoins.

Vous vous mettrez donc, N. T. C. F., à contribution, pour porter un secours pécuniaire à N. S. P. le Pape, d'autant plus volontiers, que vous avez, sous les yeux, l'exemple des intrépides guerriers qui viennent de sacrifier si généreusement leur vie, pour la défense du St. Siège. Notre faible voix ne peut, pour louer dignement ces héros chrétiens, qui ont si bien combattu les combats du Seigneur, qu'emprunter cette majestueuse voix du Pontife Romain qui, il y a six ans, proclamait si magnifiquement la glorieuse Mère de Dieu *Immaculée* dans sa Conception. Voici ce qu'il nous apprend de ces vaillants soldats. (Lire le No. 3 de l'Allocution.)

Ne pouvant rien ajouter à ces magnifiques éloges que donne le Père de la chrétienté, à ces intrépides volontaires, qui étaient accourus des divers pays de la catholicité, pour répandre leur sang, pour la défense de l'Eglise, Nous allons du moins joindre nos prières aux siennes, pour le repos de leurs âmes.

Nous vous invitons donc à prier de tout cœur pour ceux qui ont si bien combattu pour l'honneur du nom chrétien, et qui sont morts si glorieusement pour la cause de Dieu et de son Eglise ; pour ces braves officiers qui, dans ces temps mauvais, se sont montrés les dignes fils des intrépides croisés qui, en allant au secours de la Terre Sainte, paralysèrent la puissance ottomane qui, semblable à un torrent impétueux, menaçait d'envahir l'Europe toute entière ; pour ces jeunes gens d'élite qui, pleins de cœur et de foi, combattirent un contre dix, et même deux contre cent, préférant, comme les Machabées, mourir noblement, plutôt que de vivre, pour voir plus tard les désastres des nations chrétiennes : *Quoniam melius est nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ, et sanctorum*, (1 Mac., 3.59) ; pour tous ces intrépides soldats qui affrontèrent les plus grands périls, et moururent pour ce qu'ils aimèrent, savoir, pour la religion, la patrie et les autels : *Qui dederunt se periculo, ut starent sancta, et lex ; et gloriâ magnâ glorificaverunt gentem suam*, (1 Mac., 14.20) ; pour tous ces héros que la belle France, la courageuse Irlande, la religieuse Belgi-

que, la noble Savoie, le Rhin, la Suisse et l'Allemagne catholiques ont envoyés au secours du Siège Apostolique ; pour tous ces frères généreux qui ont si bien combattu pour défendre le bien commun de la grande famille catholique ; pour tous ceux enfin qui, en mourant si glorieusement, nous ont appris à ne pas rougir de notre foi, parce qu'elle est attaquée ; à ne pas avoir honte de notre Père, parce qu'il est dans le malheur ; à ne pas demeurer indifférents pour les maux de l'Eglise, parce qu'ils paraissent irrémédiables ; à ne pas rester muets en face de ces aberrations de l'esprit révolutionnaire, qui vraiment fascine les intelligences et dénature le langage humain ; à ne pas nous laisser aller à cette fatale illusion qui fait croire qu'il est permis de ne pas se servir de la même balance pour régler les devoirs de la vie publique et ceux de la vie privée.

Assis tristement sur les tombes de tant de héros, qui ne sont morts que pour mieux vaincre, nous entendons leurs voix lugubres protester contre les grandes injustices, qui bouleversent le monde, et répéter, avec de profonds gémissements, que, si le marchand qui fraude est un malhonnête homme parce qu'il viole la justice commutative, le Roi qui entre brusquement sur les terres d'un Souverain avec qui il doit vivre en paix est un brigand, qui viole la justice publique et le droit des gens.

Nous allons donc, N. T. C. F., à l'exemple de notre Père, arroser de nos larmes ces tombes glorieuses, et prier pour ces frères dont la mort généreuse a fait dire à une bouche protestante *que ce sont les derniers martyrs de l'honneur européen*. L'empressement qui s'est déjà si spontanément manifesté, pour honorer la mémoire de ces héros modernes, réjouit notre cœur, et réjouira celui de notre Père commun, quand il en apprendra la nouvelle. C'est ce qui nous fait espérer que nulle part on n'oubliera ces nobles défenseurs de la cause publique. Et comme Notre Eglise Cathédrale, dans cette occasion solennelle, aussi bien que dans toutes les autres, doit représenter toutes les Eglises du Diocèse, il s'y célébrera un service, pour le repos de leurs âmes, le vingt-sept de ce mois, et Nous y invitons tous ceux qui pourront y assister, tant en leur nom qu'en celui de leurs familles.

Telle est, N. T. C. F., l'admirable Allocution qui vient de tomber des lèvres de notre immortel et bien-aimé Pontife, Pie IX. C'est, comme vous venez de le voir, une touchante lamentation sur les maux qui affligent le monde entier ; une énergique protestation contre les cruelles injustices commises par la révolution italienne ; une harangue apostolique qui remonte leurs devoirs aux Souverains comme aux peuples, et une effrayante prophétie qui nous annonce les maux affreux qui vont désoler la terre, si chacun ne se hâte pas d'apaiser le ciel par des œuvres de pénitence. Elle se termine, comme toutes les autres qui sortent du cœur embrasé de ce pieux Pontife, par de tendres invocations au Dieu tout-puissant, à l'Immaculée Vierge Marie, et aux glorieux Apôtres Pierre et Paul, comme vous l'allez voir, par les paroles qui suivent :—(Lire le No 7 de l'Allocution.)

Nous venons d'entendre Vos touchantes paroles, ô notre Père, que tant de maux accablent de douleurs ! Prosternés maintenant en esprit à Vos pieds, nous les embrassons avec un respect filial. Oh ! qu'ils sont beaux ces pieds sacrés, depuis que Vous marchez si généreusement dans le chemin de la Croix, avec Celui dont Vous êtes le Vicaire ! Oh ! qu'il y a de ressemblances entre Ses souffrances et les Vôtres ; et comme nous en sommes frappés chaque fois que nous faisons les stations du Calvaire qui se voient dans toutes nos Eglises ! Comme Jésus, Votre Maître et Votre Modèle, Vous êtes jugé et condamné par les impies. Comme Jésus, Vous embrassez Votre croix, et Vous marchez vers la montagne du sacrifice. Comme Jésus, Vous succmbez plusieurs fois sous le poids énorme de cette croix, mais un peuple d'élite se présente pour Vous aider à la

porter. Comme Jésus, Vous rencontrez sur Votre route la Mère des douleurs, l'Immaculée Vierge Marie, que Vous aimez si tendrement, et qui Vous protège si puissamment. Comme Jésus, une femme pieuse essuie Votre visage couvert d'opprobres ; c'est la sainte Eglise qui, avec toutes ses ferventes Communautés, prie et gémit, pour que le Ciel apaise enfin par tant d'humiliations, vous donne des jours plus sereins. Comme Jésus, vous avertissez les filles de Jérusalem qui pleurent sur Vous, de pleurer plutôt sur elles-mêmes et sur leurs enfants ; parce que si l'on traite ainsi le bois vert, que sera-ce du bois sec ? Comme Jésus, Vous êtes dépouillé de tout et attaché à la croix qui vous a été préparée par ceux que Vous avez comblés de tant de biens. Comme Jésus, Vous êtes enseveli dans le tombeau, parce que, privé de toute puissance temporelle, Vous êtes renfermé dans cette ville sainte qui est le tombeau des martyrs. Mais comme Jésus, nous n'en doutons pas, Vous ressuscitez à la vie civile et à la puissance temporelle que Vous ont ôtées les ennemis de l'Eglise. Oh ! qu'il nous tarde de voir arriver ces jours de résurrection ! Aussi, allons-nous prier avec encore plus de ferveur, pour qu'il plaise au Père des miséricordes d'abréger ces temps mauvais. En attendant, ô Très-Saint Père, Vos douleurs seront nos douleurs.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office public et au Chapitre de toutes les Communautés, les premiers Dimanches après sa réception.

Donné à Montréal, dans Notre Palais Episcopal, le vingt-unième jour du mois de Novembre de l'année mil huit cent soixante, sous Notre seing, le sceau de Nos armes, et le contre-seing du Secrétaire de Notre Evêché.

✠ IG., EVEQUE DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,
Chanoine-Secrétaire.

14-5

7 45

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI
PII
DIVINA PROVIDENTIA
PAPE IX.
ALLOCUTIO
HABITA IN CONSISTORIO SECRETO

Die xxviii Septembris mdccclx.

Venerabiles Fratres,

Novos, et ante hunc diem inauditos ausus a Subalpino Gubernio contra Nos, hanc Apostolicam Sedem, et Catholicam Ecclesiam admissos denuo cum incredibili animi Nostri dolore vel mœrore potius deplorare ac detestari cogimur, Venerabiles Fratres. Ipsum uti nostis, Gubernium victoria abutens, quam bellicosæ magnæque nationis opibus adjutum ex funestissimo bello reportavit, suum per Italiam regnum contra omnia divina et humana jura extendens, populis ad rebellionem excitatis, legitimisque Principibus ex propria dominatione per summam injustitiam expulsis, aliquod Pontificiæ Nostræ in Æmilia ditionis provincias injustissimè ac prorsus sacrilego ausu invasit et usurpavit. Dum autem universus Catholicus Orbis justissimis gravissimisque Nostris respondens querellis contra hanc impiam usurpationem vehementer clamare non desinit, idem Gubernium alias Sanctæ Sedis provincias in Piceno, Umbria, et Patrimonio sitas sibi vindicare constituit. At cum videret earum provinciarum populos omni perfrui tranquillitate, eosque Nobis fideliter adhærere nec posse pecuniis largiter profusis, aliisque improbis adhibitis dolis a legitimo Nostro, et hujus Sanctæ Sedis civili imperio alienari ac divelli, ideo in ipsas provincias immisit tum perditorum hominum manum, qui turbas seditionemque ibi excitarent, tum ingentem suum exercitum, qui easdem provincias hostili impetu, armorumque vi subiceret.

ALLOCUTION
DE
NOTRE ST. PERE LE PAPE
PIE IX,
DANS LE
CONSISTOIRE SECRET
DU

28 SEPTEMBRE 1860.

Vénérables Frères,

(1) De nouveaux attentats, des attentats jusqu'à ce jour inouis, du Gouvernement Piémontais contre Nous, contre ce Siège Apostolique et contre l'Eglise Catholique, sont encore venus remplir Notre âme d'une douleur inexprimable, et Nous imposer le devoir, Vénérables Frères, de les déplorer et de les flétrir. Vous le savez, ce gouvernement, abusant du triomphe que, par les secours d'une grande et belliqueuse nation, lui a procuré la guerre la plus funeste, a étendu sa domination en Italie au mépris de tous les droits divins et humains, excité les peuples à la révolte, dépouillé de leur souveraineté, par une suprême injustice, les Princes légitimes, envahi et usurpé, par un attentat unique et sacrilège, les provinces de l'Emilie, qui font partie de Notre Domaine Pontifical. (2) Répondant à Nos justes plaintes, tout l'univers catholique s'élevait contre cette usurpation impie, et voilà que ce même Gouvernement a entrepris de s'approprier d'autres provinces du Saint-Siège, dans le Picenum, l'Ombrie et le Patrimoine. Il voyait que les populations de ces provinces, jouissant de la plus parfaite tranquillité, Nous demeuraient fidèlement attachées, et que, malgré tout l'argent répandu à profusion et toutes les manœuvres honteuses employées dans ce but, il ne pouvait parvenir à les ébranler et à les détacher de la souveraineté civile de ce Saint-Siège, alors il y a envoyé une troupe d'hommes perdus pour y exciter des troubles et des séditions, et puis sa nombreuse armée pour les envahir et les soumettre par la force.

Optime nostis, Venerabiles Fratres, impudentes litteras a Subalpino Gubernio ad suum tuendum latrocinium Nostro Cardinali a publicis negotiis scriptas, quibus haud erubuit nuntiare, se suis copiis in mandatis dedisse, ut commemoratas Nostras provincias occuparent nisi dimitterentur exteri homines adscripti parvo Nostro exercitui, qui ceteroquin ad Pontificiæ ditionis, ejusque populorum tranquillitatem servandam fuerat instructus. Nec ignoratis, a Subalpinis copiis easdem provincias ipso fere tempore fuisse occupatas, quo illæ litteræ accipiebantur. Equidem nemo non potest non magnopere commoveri, et summa affici indignatione reputans mendaces criminationes, variasque calumnias et contumelias, quibus idem Gubernium laud pudet hujusmodi suam hostilem impiamque contra civilem Romanæ Ecclesiæ principatum aggressionem tegere, Nostrumque Gubernium impetere. Ecquis enim non sumopere miretur audiens, Nostrum reprehendi Gubernium, propterea quod Nostro exercitui externi homines fuerint adscripti, cum omnes noscant nulli legitimo Gubernio denegari unquam posse jus cooptandi in suas copias externos homines? Quod quidem jus potiori quadam ratione ad Nostrum et hujus Sanctæ Sedis Gubernium pertinet, cum Romanus Pontifex, veluti communis omnium catholicorum pater, non possit non libentissime eos omnes catholicos excipere, qui religionis studio impulsu velint in Pontificiis copiis militare, et ad Ecclesiæ defensionem concurrere. Atque hic animadvertendum existimamus, hujusmodi catholicorum exterorum concursus fuisse præsertim excitatum illorum improbitate, qui civilem hujus Sanctæ Sedis principatum aggressi sunt. Nemo enim ignorat quā indignatione, et quo luctu universus catholicus orbis fuerit commotus ubi novit tam implam, tamque injustam civili hujus Apostolicæ Sedis dominio aggressionem fuisse illatam. Ex quo porro factum est, ut quamplurimi ex variis christiani orbis regionibus fideles sua sponte et summa alacritate ad Pontificiam Nostram ditionem con-

Vous connaissez, Vénérables Frères, la lettre impudente écrite à Notre Cardinal Secrétaire d'Etat par le Gouvernement Piémontais pour justifier son brigandage. Il n'a pas rougi de Nous déclarer qu'il avait donné à ses troupes l'ordre d'occuper Nos provinces, si l'on ne renvoyait les étrangers enrôlés dans la petite armée que Nous avons formée pour assurer la tranquillité du Domaine Pontifical et des peuples de ce Domaine. Vous savez aussi que presque au moment même où cette lettre Nous parvenait, ces provinces étaient occupées par les troupes Piémontaises. Qui pourrait ne pas se sentir profondément ému et pénétré d'indignation à la pensée des accusations mensongères, des calomnies multipliées et des outrages par lesquels ce Gouvernement cherche à justifier son agression impie contre l'autorité civile de l'Eglise Romaine, et à incriminer Notre propre Gouvernement? Qui ne trouverait étrange le reproche qu'il lui fait d'avoir enrôlé des étrangers dans Notre armée? Tout le monde ne sait-il pas qu'on n'a jamais refusé à un Gouvernement légitime le droit d'admettre des étrangers dans ses troupes? Certes, ce droit appartient à plus forte raison à Notre gouvernement, au Gouvernement du Saint-Siège, le Pontife Romain, père commun de tous les fidèles, ne pouvant accueillir qu'avec un sentiment de tendre bienveillance ceux que leur zèle religieux porte à entrer dans l'armée pontificale pour concourir à la défense de l'Eglise. Ce concours de catholiques étrangers, nous voulons le constater ici, a été surtout excité par la perversité de ceux qui ont attaqué le pouvoir civil du Saint-Siège. Personne, en effet, n'ignore de quelle indignation et de quel deuil fut saisi le monde catholique à la nouvelle de l'agression si injuste et si impie dirigée contre le domaine du Siège Apostolique. Aussi, tôt, de diverses contrées du monde chrétien, un grand nombre de fidèles accoururent d'eux-mêmes, et avec le plus grand empressement, dans Nos Etats, et s'enrôlèrent dans Notre milice pour défendre Nos droits, les

volaverint, suumque nomen Nostræ militiæ dederint, quo Nostra, hujus Sanctæ Sedis, et Ecclesiæ jura strenue defenderent. Singulari autem malignitate Subalpinum Gubernium Nostris militibus mercenarii notam per summam calumniam inurere minime veretur, cum non pauci ex indigenis exterisque Nostris militibus nobili genere nati, et illustrium familiarum nomine conspicui, ac religionis amore unico excitati, sine ullo emolumento in Nostris copiis militare voluerint. Neque latet Subalpinum Gubernium qua fide et integritate Noster exercitus præstet, cum eidem Gubernio perspectum sit, irritas fuisse omnes dolosas artes adhibitas ut Nostris milites corrumperentur. Nihil vero est cur immoremur in refellenda feritatis accusatione Nostris copiis improbe illata, cum nullum plane argumentum obtractatores valeant adducere, quin potius hujusmodi criminatio in ipsos jure converti possit, quemadmodum vulgatæ Subalpini exercitus Ducum truculentæ proclamationes manifestissime ostendunt.

Hic autem animadvertere præstat, Nostro Gubernio minime suspicandum fuisse de hujusmodi hostili invasione, cum ipsi asseveratum esset Subalpinas copias prope territorium Nostrum accessisse non quidem invadendi animo, immo vero ut inde perturbatorum turnas arcerent. Hinc summus Nostrarum copiarum Dux ne cogitare quidem poterat, sibi cum Subalpino exercitu esse pugnandum. Verum ubi, rebus præter omnem expectationem perperam immutatis, agnovit hostilem irruptionem ab illo exercitu factam, qui sane pugnantium numero armorumque vi maxime prevalebat, providum suscepit consilium se Anconam utpote arce munitam recipiendi, ne Nostris milites tam facili mortis periculo exponerentur. Cum autem ingruentibus hostium copiis in itinere interciperetur, manus conserere coactus est, ut sibi militibusque suis viam aperiret.

Ceterum dum meritas debitasque laudes tribuimus commemorato Nostrarum copiarum

droits du Saint-Siège et de l'Eglise. Par une perfidie odieuse, le Gouvernement Piémontais ose pousser la calomnie jusqu'à donner à Nos soldats la qualification de mercenaires, à Nos soldats, dont un grand nombre, nationaux ou étrangers, issus de noble race, et portant un nom illustre, ont voulu servir dans Nos troupes sans solde et par unique amour pour la Religion. Le Gouvernement Piémontais sait bien quelle est l'incorruptible fidélité de Notre armée ; l'inutilité de toutes les manœuvres perfides employées pour séduire Nos soldats le lui a fait assez voir. Nous n'avons pas besoin de Nous arrêter à repousser l'accusation de cruauté si mensongèrement portée contre Nos troupes ; les calomnieurs ne peuvent en produire aucune preuve, et l'accusation se retourne contre eux, pleinement justifiée par les proclamations atroces des Chefs de l'armée Piémontaise.

Il importe de rappeler ici que Notre Gouvernement n'a pu avoir aucun soupçon de cette invasion hostile, puisqu'on lui avait donné l'assurance que si les troupes Piémontaises s'approchaient de Notre territoire, ce n'était nullement dans le dessein de l'envahir, mais au contraire pour en écarter les bandes des perturbateurs. Le Général en chef de Nos troupes ne pouvait donc pas supposer qu'il aurait à combattre contre l'armée Piémontaise. Les choses ayant changé contre tout droit et toute attente, dès qu'il apprit l'invasion hostile d'une armée évidemment plus forte, et par le nombre et par les armes, il résolut sagement de se retirer dans la ville fortifiée d'Ancone, pour ne pas exposer Nos soldats à un si grand danger de mort. Mais le chemin lui étant coupé par les troupes ennemies entrées si soudainement, il s'est vu obligé d'en venir aux mains pour se frayer une voie à lui et à son armée.

(3) En payant ce tribut de louanges si méritées au Général en chef de Nos troupes, à

Duci, ac illarum ductoribus et militibus, qui inexpectata hostili irruptione lacessiti pro Dei, Ecclesiae, hujus Apostolicae Sedis, ac iustitiae causa fortiter, viribus licet longe imparibus, dimicant; vix lacrimas continere possumus noscentes quot strenui milites, ac lectissimi praesertim juvenes in hac injusta et crudeli invasione occubuerint, qui religioso sane nobilique animo ad civilem Romanae Ecclesiae principatum tuendum advolarunt. Nos insuper summo opere commovet luctus, qui in illorum familias redundat. Utinam eisdem familiis fletum Nostris verbis abstergere possemus! Confidimus vero non levi ipsis solatio et consolationi futuram honorificentissimam mentionem, quam de extinctis suis liberis et propinquis merito facimus ob splendidum sane eximium eorum erga Nos, et hanc Sanctam Sedem fidei, pietatis et amoris exemplum, quod christiano orbi cum immortalis eorum nominis laude exhibuerunt. Atque in eam profecto spem erigimur fore, ut il omnes, qui gloriosam pro Ecclesiae causa mortem obierunt, illam sempiternam assequantur pacem et beatitudinem, quam a Deo Optimo Maximo apprecati sumus, et apprecari numquam omittemus. Quo loco debitis quoque laudibus presequimur dilectos Filios Praesides provinciarum, praesertim Urbino-Pisarense, et Spoletane, qui in hac tristissima temporum vicissitudine suo munere sedulo constanterque perfuncti sunt.

Jam vero, Venerabiles Fratres, quis ferre unquam poterit insignem impudentiam et hypocrisim, qua nequissimi invasores in suis programmatibus asserere non dubitant, se Nostras aliasque Italiae adire provincias, ut ibi morali ordinis principia restituant? Atque id ab iis temere affirmatur, qui acerrimum Catholicae Ecclesiae, ejusque Ministris, ac rebus jamdiu bellum inferentes, et ecclesiasticas leges, censurasque plane despicientes aui sunt spectatissimos tum S. R. E.

leurs officiers et soldats qui, attaqués à l'improviste par l'ennemi, ont courageusement combattu, bien qu'avec des forces inégales, pour la cause de Dieu, de l'Eglise, de ce Siège Apostolique et de la justice. Nous pouvons à peine contenir Nos larmes, car Nous savons combien de valeureux soldats, de jeunes gens d'élite surtout, que leur foi et leur noble cœur avaient fait voler à la défense du pouvoir temporel de l'Eglise Romaine, ont trouvé la mort dans cette injuste et cruelle invasion. Nous sommes douloureusement ému du deuil qui va jaillir sur leurs familles. Plût à Dieu que Nous puissions sécher les pleurs de ces familles par Nos paroles! Elles trouveront, Nous en avons la confiance, une consolation qui, pour elles, ne sera pas vaine, dans la mention que Nous faisons ici de leurs enfants et de leurs proches, pour honorer leur mort et l'éclatant exemple de foi, de dévouement et d'amour envers Nous et ce Saint-Siège, qu'ils ont, en immortalisant leur nom, donné au monde chrétien. Nous Nous fortifions dans cette espérance que tous ceux qui ont glorieusement succombé pour la cause de l'Eglise, obtiendront cette paix et cette béatitude éternelles que Nous avons demandées et que Nous ne cesserons de demander au Dieu très-bon et très-grand. Nous devons également accorder ici des éloges à Nos chers fils les Gouverneurs des provinces, surtout des provinces d'Urbino-Pesaro et de Spolète, qui, au milieu de cette triste vicissitude des temps, ont constamment et courageusement accompli leur devoir.

(4) Et maintenant, Vénérables Frères, qui pourrait supporter l'impudence et l'hypocrisie insignes avec lesquelles Nos coupables envahisseurs ne craignent pas d'affirmer dans leurs proclamations, qu'ils viennent occuper Nos provinces et d'autres de l'Italie, pour y rétablir les principes de l'ordre moral? Voilà ce qu'affirment insolemment ceux qui, faisant depuis longtemps une guerre acharnée à l'Eglise Catholique, à ses ministres, à ses intérêts, et méprisant les lois et les cen-

Cardinales, tum Episcopos, tum probatissimos utriusque Cleri Viros in vincula conjicere, Religiosas Familias e propriis Cœnobiiis expellere, Ecclesiæ bona diripere, et civilem hujus Sanctæ Sedis principatum vastare. Scilicet moralis ordinis principia ab iis restituentur, qui publicas cujusque falsæ doctrinæ scholas, et meretricias etiam domos constituunt, quique abominandis scriptis et scenicis spectaculis pudorem, pudicitiam, honestatem, virtutem offendere, eliminare, et sacrosancta divinæ nostræ religionis mysteria, sacramenta, præcepta et instituta, sacrosque ministros, ritus, cœremonias irridere, contemnere, omnemque justitiæ rationem de medio tollere, ac tum religionis tum civilis societatis fundamenta labefactare et evertere connituntur!

In hac igitur tam injusta, tam hostili et horrenda civilis Nostri et hujus Sanctæ Sedis principatus aggressionem et occupationem a Subalpino Rege ejusque Gubernio contra omnes justitiæ leges et universale gentium jus peracta, Nostri officii probe memores in hoc amplissimo Vestro consensu, et coram universo Catholico Orbe Nostram vocem denuo vehementer attollimus, ac omnes nefarios sacrilegosque ejusdem Regis et Gubernii ausus reprobamus, penitusque damnamus, omnesque actus plane nullos et irritos declaramus, decernimus, ac civilis, quo Romana pollet Ecclesia, principatus integritatem, ejusque jura, quæ ad omnes catholicos pertinent, etiam atque etiam reclamamus, et reclamare nunquam desistemus.

Verum dissimulare non possumus, Venerabiles Fratres, summa Nos opprimi amaritudine, cum in tam scelestam et nunquam satis execranda aggressionem alieni auxilii opem, variis exortis difficultatibus adhuc desideremus. Equidem notissimæ Vobis sunt iteratæ declarationes Nobis factæ ab uno ex potentissimis Europæ Principibus. Attamen dum illarum jamdiu expectamus effectum, non possumus non vehementer angere ac per-

sures ecclésiastiques, ont osé emprisonner les Cardinaux les plus illustres, les Evêques et les membres les plus recommandables de l'un et l'un et l'autre Clergé, chasser les Religieux de leurs Couvents, piller les biens de l'Eglise, porter le ravage dans le domaine temporel de ce Saint-Siège. Sans doute, les principes de l'ordre moral vont être rétablis par ces hommes qui ouvrent des écoles publiques pour toutes les fausses doctrines, fondent des maisons de débauche ; qui, par des écrits et des pièces de théâtre abominables, s'efforcent de blesser et de détruire toute pudeur, toute chasteté, toute vertu, de livrer à la dérision et au mépris les mystères sacrés de notre divine religion, ses sacrements, son culte et ses cérémonies, d'abolir toute notion de justice, de saper et de renverser les fondements de la religion et de la société civile.

En présence de cette injuste et odieuse invasion des Etats du Saint-Siège par le Roi du Piémont et son Gouvernement, accomplie contre toutes les lois de la justice et contre le droit des gens, Nous souvenant des devoirs de Notre charge, Nous élevons de nouveau la voix au sein de cette auguste assemblée et devant tout l'univers catholique ; et Nous répropons, Nous condamnons absolument tous les détestables et sacrilèges attentats de ce Roi et de ce Gouvernement ; Nous déclarons nuls et de nul effet tous leurs actes ; Nous protestons et Nous ne cesserons de protester pour le maintien intégral du pouvoir civil dont jouit l'Eglise Romaine, et de ses droits qui appartiennent à tous les catholiques.

Nous ne saurions dissimuler, Vénérables Frères, l'amertume profonde qui Nous accable en voyant que, par suite de difficultés diverses, Nous en sommes encore à désirer l'appui d'un secours extérieur contre cette invasion criminelle qu'on n'exécera jamais assez. Les déclarations réitérées qui Nous ont été faites par l'un des plus puissants Princes de l'Europe vous sont bien connues : mais tandis que Nous en attendons depuis

turbari cum inspiciamus nefandæ usurpationis auctores fautoresque audacter insolenterque in nefario suo proposito persistere ac progredi, tamquam certo confidentes neminem sibi reapse adversari.

Hæc autem perversitas eo devenit, ut hostilibus Subalpini exercitus copiis ad mœnia fere hujus alme Nostræ urbis immissis, quæcumque fuerit implicata communicatio, publicæ privatæque rationes in discrimen adductæ, commeatus intercepti, et, quod gravissimum est, Summus totius Ecclesiæ Pontifex in molestiam redactus difficultatem Ecclesiæ ipsius negotiis, prout res postulat, consulendi, proptereaquod maxime coarctetur via cum variis orbis partibus communicandi. Quamobrem in tantis Nostris angustiis, tantoque rerum discrimine vel facile intelligitis, Venerabiles Fratres, Nos tristi necessitate eo jam ferme impelli, ut vel inviti cogitare debeamus de opportuno suscipiendo consilio ad Nostram dignitatem tuendam.

Interim abstinere non possumus, quin præter alia depleamus funestum ac perniciosum principium, quod vocant de *non Interventu* a quibusdam Guberniis haud ita pridem, ceteris tolerantibus, proclamatum, et adhibitum etiam cum de injusta alicujus Gubernii contra aliud aggressionem agatur: ita ut quædam veluti impunitas ac licentia impetendi ac diripiendi aliena jura, proprietates, ac ditiones ipsas contra divinas humanasque leges sanciri videatur: quemadmodum luctuosa hæc tempestas cernimus evenire. Et mirandum profecto, quod uni Subalpino Gubernio impune liceat ejusmodi principium despicere ac violare, cum videamus ipsum hostilibus suis copiis, universa Europa inspectante, in alienas ditiones irumpere, legitimosque ex illis Principes exturbare: ex quo pernicio-

longtemps l'effet, comment Nous serait-il possible de n'être pas dans le trouble, dans de cruelles angoisses, en voyant les auteurs et les fauteurs de cette criminelle usurpation persister dans leur détestable projet et en poursuivre audacieusement et insolemment l'exécution, comme s'ils avaient la pleine assurance qu'en réalité personne ne s'y oppose !

(5) Les choses en sont venues à ce point que, des troupes de l'armée Piémontaise ayant été envoyées presque jusque sous les murs de Notre capitale, toute communication a été interrompue, les intérêts publics et privés compromis, les convois interceptés, et, ce qui est de la plus extrême gravité, le Pontife Suprême de l'Eglise universelle se trouve réduit à ne pouvoir que difficilement pourvoir aux affaires de l'Eglise, les voies lui étant de plus en plus fermées pour communiquer avec les différentes parties du monde. C'est pourquoi, au milieu de si grandes angoisses, en présence d'une situation si périlleuse, vous le comprenez, Vénérables Frères, Nous Nous voyons déjà comme poussé par une triste nécessité à cette extrémité où Nous devons, même contre Notre gré, délibérer sur le parti le plus opportun à prendre pour sauvegarder Notre dignité.

(6) En attendant, Nous ne pouvons Nous abstenir de déplorer, entre autre chose, ce funeste et pernicioeux principe, dit de *non-intervention*, que depuis assez peu de temps certains Gouvernements proclament et mettent en pratique, avec la tolérance des autres, même lorsqu'il s'agit de l'injuste agression d'un Gouvernement contre un autre : de telle sorte que l'on semble assurer une espèce d'impunité et de licence contre toutes les lois divines et humaines, aux attaques et à la spoliation des droits d'autrui, des propriétés et des Etats eux-mêmes, comme Nous en sommes les témoins dans ce temps malheureux. Et certes, il est étrange qu'il soit impunément permis au seul Gouvernement Piémontais de mépriser et de violer un pareil principe ? Ne le voit-on pas faire irruption à

consequitur absurditas, alienum nempe interventum dumtaxat admitti ad rebellionem suscitandam atque fovendam.

Hinc autem opportuna Nobis oritur occasio excitandi omnes Europæ Principes, ut prospectata ipsorum consilii gravitate et sapientia serio perpendant quæ quantaque mala in detestabili, quem lamentamur, eventu cumulentur. Agitur enim de immani violatione, quæ contra universale gentium jus nequitur est patrata, quæque nisi omnino coerceatur, nulla deinceps legitimi cujusque juris firmitas ac securitas poterit consistere. Agitur de rebellionis principio, cui Subalpinum Gubernium turpiter inservit, et ex quo pronum est intelligere, quantum cuicumque Gubernio discrimen in dies comparetur, et quanta in universam civilem societatem redundet perniciës, cum ita fatali *Communismo* aditus aperiatur. Agitur de violatis solemnibus Conventionibus, quæ uti aliorum in Europa Principatuum, ita etiam civilis Pontificiæ Ditionis integritatem sartam tectamque servari omnino postulant. Agitur de violenta direptione illius principatus, qui singulari divinæ providentiæ consilio Romano Pontifici datus est ad Apostolicum suum Ministerium in universam Ecclesiam plenissima libertate exercendum. Quæ profecto libertas summæ omnibus Principibus curæ esse debet, ut Pontifex ipse nullius civilis potestatis impulsui subiaceat, atque ita spirituali pariter catholicorum in eorundem Principum domitiis degentium tranquillitati cautum sit.

Itaque omnibus Supremis Principibus persuasum esse debet, Nostram cum Ipsorum causa plane esse conjunctam, eosque suum Nobis auxilium afferentes Nostrorum æque ac suorum jurium incolunitati esse prospecturos. Maxima proinde cum fiducia ipsos hortamur et obsecramus, ut opem Nobis, pro

main armée, l'Europe entière le regardant, dans les Etats d'autrui et en chasser les Princes légitimes? D'où découle cette pernicieuse absurdité qu'on n'admet l'intervention étrangère que pour provoquer et entretenir la rébellion?

C'est ce qui Nous fournit une occasion favorable d'engager tous les Princes de l'Europe à examiner sérieusement, avec toute la maturité et la sagesse de leurs conseils, quels grands et innombrables maux renferme le détestable événement que Nous déplorons. Il s'agit, en effet, de la monstrueuse violation qui s'est accomplie d'une manière inique contre le droit universel des gens, et qui, si elle n'était entièrement comprimée, ne laisserait plus de force et de sécurité à aucun droit légitime. Il s'agit d'un principe de rébellion que favorise honteusement le Gouvernement Piémontais et qui donne facilement à comprendre quel danger menace chaque jour tout Gouvernement et quel fléau il entraîne pour toute société civile, puisqu'il ouvre ainsi une issue au fatal *communisme*. Il s'agit de conventions solennelles qui exigent, dans les Etats Pontificaux aussi bien que dans les autres Etats européens, le respect et le maintien inviolable de Notre pouvoir civil. Il s'agit de la violente spoliation de ce pouvoir qui, par une singulière disposition de la Providence divine, a été donné au Pontife Romain pour exercer avec une entière liberté son ministère Apostolique dans l'Eglise tout entière. Cette liberté doit assurément exciter la souveraine sollicitude de tous les Princes, afin que le Pontife n'obéisse à l'impulsion d'aucun pouvoir civil et que la tranquillité spirituelle des catholiques qui habitent les Etats de ces mêmes Princes soit à l'abri de tout danger.

Aussi tous les Souverains doivent être persuadés que leur cause est intimement liée à la Nôtre, et qu'en venant à Notre secours ils pourvoient également à la préservation de leurs droits et des Nôtres. Nous les pressons et les conjurons donc, avec grande confiance, de Nous prêter assistance chacun selon

sua quisque conditione et opportunitate, velint impendere. Non dubitamus autem, quin catholici præsertim Principes ac Populi omnem eorum curam et operam studiosissime conferant, ut pro communi eorum officio universi Dominici Gregis Patrem et Pastorem parricidalibus degeneris filii armis oppugnatum modis omnibus adjuvare, tueri et defenderi properent atque festinent.

Cum autem apprime sociatis, Venerabiles Fratres, omnem spem Nostram in Deo esse collocandam, qui adjutor et refugium est nostrum in tribulationibus nostris, quique vulnerat et medetur, percutit et sanat, mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit; iccirco in omni fide, et humilitate cordis Nostri assiduas ferventissimasque ad Ipsum, adhibito in primis efficacissimo Immaculatæ Sanctissimæque Deiparæ Virginis Mariæ patrocínio, ac suffragio Beatorum Petri et Pauli, preces effundere non intermittamus, ut faciens potentiam in brachio suo inimicorum suorum superblam elidat, et expugnet impugnantes Nos, omnesque Ecclesiæ suæ sanctæ hostes humiliet et conterat; atque omnipotenti suæ gratiæ virtute efficiat, ut omnium prevaricantium corda resipiscant, deque optatissima illorum conversione sancta mater Ecclesia quam primum lætetur.

sa condition et ses moyens. Nous ne doutons point que les Princes et les peuples Catholiques surtout n'emploient avec la plus grande ardeur leurs soins et leurs efforts pour se hâter, d'un commun accord, de secourir, de défendre et de protéger par tous les moyens le Père et le Pasteur de tout le troupeau du Seigneur, attaqué par les armes parricides d'un fils dégénéré.

(7) Mais vous le savez, Vénérables Frères, tout notre espoir est en Dieu, Notre aide et Notre refuge en Nos tribulations, en Dieu, qui blesse et panse la blessure, qui frappe et guérit, donne la mort et donne la vie, mène aux enfers et en retire. C'est pourquoi, en toute confiance et humilité de cœur, ne cessons pas de répandre assidûment devant lui Nos plus ferventes prières, implorant avant tout l'intercession très-efficace de la Très-Sainte et Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, et le suffrage des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, pour qu'il fasse éclater la puissance de son bras et brise l'orgueil de ses ennemis, qu'il mette en fuite ceux qui Nous attaquent, humilie et écrase tous les ennemis de sa sainte Eglise, et aussi pour que les cœurs des prévaricateurs soient changés par la vertu toute-puissante de sa grâce, et que la sainte Mère l'Eglise se réjouisse au plus tôt de leur conversion si désirée.

